

COMMUNIQUÉ CONSEIL DU 19 JUILLET 2011

Le conseil municipal s'est réuni le 19 juillet 2011 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- ☞ En préalable il a reçu le cabinet TALPA, chargé de l'étude d'aménagement du centre-Bourg. La restructuration de l'Avenue Rochechouart, de la rue Robert d'Arbrissel et de la Place des Plantagenêts nécessitera un plan de circulation adapté à une cohabitation des piétons, cycles, automobiles et véhicules lourds. Un premier plan de circulation a été présenté, il a permis de recueillir les observations du Conseil Municipal.
Il est prévu une réunion publique au Foyer Yves Duteil le mercredi 7 septembre à 20h.
- ☞ Le Conseil Municipal a validé l'ensemble du travail réalisé par la commission d'urbanisme chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il rappelle que le projet d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté au public en juin 2011. Les orientations du PADD étaient de poursuivre la protection et la mise en valeur du site de Fontevraud, de desservir et organiser la ville, de faire vivre la ville au quotidien. Les prochaines étapes du Plan Local d'Urbanisme seront la détermination des zonages, d'une part, comprenant les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles, et d'autre part l'établissement du règlement qui s'articulera en 14 articles. Le règlement est spécifique à chaque zone, adapté au contexte communal et tenant compte de particularités communales.
L'arrêt du projet est prévu dans le 3^e trimestre 2011. Les personnes publiques seront consultées au 4^e trimestre, l'enquête publique suivra.
L'approbation du PLU interviendra au 1^e trimestre 2012.
- ☞ Le Conseil Municipal appliquera une participation pour voirie et réseaux (du SIEMML) de 100% sur le secteur de Beaulieu (3 constructions en cours).
- ☞ Un avis favorable est donné sur la cession à un riverain d'un fonds de terrain à la Lizandière.
- ☞ Un avenant pour des travaux supplémentaires de voirie (voie cyclable Route de Loudun) est pris pour un montant de 1500€.
- ☞ Le circuit Loire à Vélo pourrait disposer d'une halte à proximité de la Place du 8 mai. Une étude est en cours.
- ☞ Un fonds de chemin de remembrement sera échangé avec les Laboratoires Brothier contre une parcelle à créer près du CD 947. Cette dernière parcelle sera ensuite rétrocédée à la Communauté d'Agglomération en vue d'y installer un surpresseur d'eau (connexion entre Fontevraud et Montsoreau).
- ☞ Une réparation sera effectuée sur une statue de l'Eglise Saint Michel. La dépense de 1483€ sera prise en charge par la Commune à raison d'un tiers et par un particulier bienfaiteur pour les 2/3 restants.
- ☞ Concernant la chambre lambrissée de l'évêque dans le presbytère, les travaux de restauration ont été reportés de quelques mois après l'obtention de subventions.
- ☞ Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à une augmentation de la participation communale au financement d'un deuxième poste d'animateur (Association Familles Rurales). Il a cependant émis des réserves. D'une part il considère que les actions soient dirigées vers tous les jeunes pouvant être concernés et en particulier les plus défavorisés,

d'autre part, il souhaiterait connaître, une fois par an, la liste des enfants de la Commune qui bénéficient des actions menées par Familles Rurales.

- ☞ Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la proposition préfectorale de réforme territoriale en ce qui concerne les compétences eau-assainissement attribuées à l'Agglo ainsi que la gestion des rivières et en particulier celle du Thouet.
- ☞ Une commission Intercommunale des Impôts Directs sera mise en place par l'Agglo. Elle sera constituée de membres proposés par chacune des 32 communes.
Messieurs BOUTIN Bernard et MARCHET Jean-Louis sont proposés pour intégrer cette commission.
- ☞ Une convention de prêts de matériels sera établie lors de chaque prêt aux associations communales ou aux particuliers. La convention sera à retirer au secrétariat de mairie.
- ☞ Le contrat de fournitures de repas à la cantine est reconduit avec la SOGERES. L'évolution du prix est acceptée pour 1,02%. La fourniture des repas pour les enfants scolarisés à l'école maternelle est facturée 2,95€ TTC et de 3,14€ TTC pur les élèves de l'école élémentaire.
- ☞ Le Conseil Municipal prévoit de se réunir le 05 septembre 2011 à 20h pour le zone d'assainissement.

Le 01 août 2011,
Le Maire,
R. CATIN